

IDENTITE DE L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Né(e) le : ... / ... / à : Nationalité :

Fille : ou Garçon :

SCOLARITE 2018-2019 :

Choix des langues : Anglais + Allemand ou Anglais LV1

Choix du régime : ½ Pensionnaire ou Externe

1^{ER} RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE / RESPONSABLE FINANCIER :

Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

① Dom : ① Travail : ① Portable :

@ Courriel :

en activité retraité chômage – Profession :

Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants scolarisés en Collège et Lycée publics :

2^{EME} RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :

Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

① Dom : ① Travail : ① Portable :

@ Courriel :

en activité retraité chômage – Profession :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER, EN CAS D'URGENCE :

Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

① Dom : ① Travail : ① Portable :

AUTORISATIONS :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux fédérations des parents d'élèves ? Oui Non

FICHE VIE SCOLAIRE

MODALITE DE LA GARDE EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION :

.....
.....
.....

FRERES ET SŒURS AU SEIN DU COLLEGE :

NOM, Prénom : Classe :

NOM, Prénom : Classe :

SITUATION DES AUTRES FRERES ET SŒURS :

NOM, Prénom : Né(e) le :

NOM, Prénom : Né(e) le :

NOM, Prénom : Né(e) le :

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS : (PROBLEME MEDICAL, SUIVI PARTICULIER...)

.....
.....
.....

REGIMES DE SORTIE :

Régime 1	Régime 2	Régime 3
Présence au sein, du collège à partir de 08h00 jusque 16h30 (les externes sortiront à 12h00 et rentreront à 13h30). <u>Pas d'autorisation de sortie</u>	Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps habituel de l'élève. En cas de suppression de cours ou d'absence imprévue d'un professeur, l'élève est tenu d'aller en permanence. <u>Pas d'autorisation de sortie</u>	Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps habituel de l'élève. En cas de suppression de cours ou d'absence imprévue d'un professeur, en fin de demi-journée pour les externes et en fin de journée pour les demi-pensionnaires : <u>Autorisation de sortie</u>
Régime choisi (entourer le régime choisi) : R1 R2 R3		
Attention : les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter le Collège entre 12h00 et 13h30, sauf autorisation sollicitée auprès du service Vie Scolaire (cf. carnet de liaison). En cas de nécessité, les élèves de régime R1 et R2 solliciteront une autorisation exceptionnelle de sortie auprès du service Vie Scolaire.		

SIGNATURES DES PARENTS OU DES RESPONSABLES LEGAUX :

Père ou Responsable légal :

Mère ou Responsable légal :